

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 MARS 2015

I – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Monsieur BONNIN présente les différents comptes administratifs 2014 :

✓ Service assainissement

Section de fonctionnement :

Dépenses : 172 572,16 €

Recettes : 204 181,15 €

L'excédent s'élève à 31 608,99 €

Section d'investissement :

Dépenses : 87 716,88 €

Recettes : 116 424,82 €

L'excédent s'élève à 28 707,94 €

L'équilibre des sections laisse apparaître un excédent de 60 316,93 €.

✓ Commune

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 352 785,77 €

Recettes : 1 550 211,83 €

L'excédent s'élève à 197 426,06 €

Section d'investissement :

Dépenses : 350 718,91 €

Recettes : 433 601,88 €

L'excédent s'élève à 82 882,97 €

L'équilibre des sections laisse apparaître un excédent de 280 309,03 €.

Monsieur le maire quitte la salle et le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs de l'année 2014.

II – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Après en avoir délibéré, considérant que les écritures de l'ordonnateur et du trésorier sont identiques, le conseil municipal donne quitus de sa gestion au percepteur.

III – AFFECTATION DU RESULTAT DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 aux comptes :

- 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 21 877 €,
- 002 – excédent de fonctionnement reporté : 9 731 €.

IV – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 207 618 € et en section d'investissement à 140 095 €.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les compétences eau et assainissement devront être transférées des communes aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'ici le 31 décembre 2017, aux termes d'un amendement gouvernemental adopté le 4 mars par l'Assemblée nationale.

V – DEMANDE DE SUBVENTION

Les opérations éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux 2015 comportent les aménagements urbains et sécurité.

Le conseil municipal décide de déposer une demande de subvention pour l'aménagement du parking au groupe scolaire avec la création d'un chemin piéton et la réfection de l'éclairage public au rond-point, rue des Pins et rue des Pervenches.

Monsieur le maire informe l'assemblée que la communauté de communes a validé la création d'une voie douce rue de la Pie jusqu'au lieudit « le Carrefour ».

VI – INVESTISSEMENTS 2015

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à mandater les dépenses d'investissement 2015 dans la limite des crédits mentionnés ci-dessous et ce, avant le vote du budget primitif 2015 :

Compte 21578 : autre matériel et outillage de voirie

- illuminations de Noël : 2 202 €

Compte 2158 : matériel et outillage

- perforateur : 625,40 €

Compte 2188 : acquisition de matériel divers

- congélateur au restaurant scolaire : 460 €,
- banquette entourage d'arbre : 732 €.

VII – BILAN ANNUEL DES MARCHES PUBLICS

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que l'article 133 du code des marchés publics fait obligation au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice de publier au cours du premier trimestre de chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente.

Dans le cadre des montants réglementaires, l'opération suivante a été réalisée :

1° - Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € et inférieur à 90 000 €

Entreprise	Désignation	Montant HT	Montant TTC
SMACL Assurances	<u>Contrats d'assurance</u>		6 137,93 €
GAN Assurances	dommages aux biens		1 014,85 €
SMACL Assurances	responsabilités		2 451,98 €
BRETEUIL Assurances	véhicules		600,00 €
QUATREM	protection juridique		Taux : 3,90 %
	prestations statutaires		

2° - Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € et inférieur aux seuils de procédure formalisée

Néant

3° - Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée

Néant

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

VIII – PRESENTATION DU SAGE (SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX) DU BASSIN VERSANT DE L'HUISNE

Monsieur DÉNIEL présente l'historique de la politique de l'eau en France et rend compte d'un forum organisé par la Commission locale de l'eau, avec le soutien de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe.

Trois « SAGE » existent sur le département : bassin Sarthe Amont, bassin Sarthe Aval et bassin de l'Huisne. Brette les Pins fait partie du SAGE du bassin de l'Huisne.

Le SAGE fixe les objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection des ressources en eau et des milieux aquatiques de son périmètre. Il est donc conçu pour fixer des objectifs de gestion et d'aménagement sur une unité hydrographique cohérente : le bassin versant.

IX – AFFAIRES DIVERSES

A – Autorisation de signature

Le conseil municipal retient l'offre de fourniture d'électricité présentée par EDF Collectivités à la station d'épuration et à la salle polyvalente et autorise monsieur le maire à signer les contrats correspondants.

B – Cinéma

Mmes POUSSE, CORMIER et M. HERRAUX assureront les entrées lors de la prochaine séance de cinéma le 26 mars prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

La secrétaire de séance,
Véronique CORMIER

Le maire,
Bernard LAIR